



40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre

Tél. : 05 61 90 87 10

✉ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 15 octobre 2025 à 18h00,

Au siège du SIVOM

Date de la convocation : le 08 octobre 2025

En exercice	Présents	Votants
28	21	25

PRÉSENTS : Mmes et MM. Jacques BABY, Pierre CAILLET, Yves CARON-JOURDA, Jean-Michel CAZAUX, Patrick CHAGNE, Olivier CORNET, Bernard DELCROIX, Marion DOUYLLIEZ, Jean-Marc ESQUIROL, Sophie JEAN, Miguel JOSSE, Patrick LEFEBVRE, Jean-Marc MANFRIN, Magali MASSE, Charles NAYLIES, PONS Bernard, José ROSELLO, Jean-Eudes ROUJAS, Roger SANTA-CRUZ, Laetitia SEGALA, Maryse VEZAT-BARONIA

ABSENTS, EXCUSES : Mmes et MM. Jean-Marc DEVIC, Cyril MASSIP, Cyrille PERSILLON, Carole PORQUERAS

POUVOIRS : Mmes et MM. Jean CHALDUC à Jean-Marc ESQUIROL, Michel DEJEAN à Pierre CAILLET, Serge PICARD à Yves CARON-JOURDA, Marie-Françoise VIDAL à Jean-Marc MANFRIN

M. Jean-Michel CAZAUX est désigné comme secrétaire

Ordre du jour

- 1. PRESENTATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 25/09/2025 SUITE A L'AVIS RENDU PAR LA CRC OCCITANIE**
- 2. PLAN DE REDRESSEMENT : APPLICATION ET VOTE DES NOUVEAUX BUDGETS AVEC NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE DES REPAS POUR LES 3 DERNIERS MOIS 2025**
- 3. BUDGETS PREVISIONNELS 2026 SAAD / SSIAD**
- 4. DEVENIR DE LA CUISINE CENTRALE**
- 5. PROJETS DE CESSIION**
- 6. RECRUTEMENT AGENTS NON PERMANENTS**
- 7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h10.

1. PRESENTATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 25/09/2025 SUITE A L'AVIS RENDU PAR LA CRC OCCITANIE

Monsieur le Président rappelle la réception de l'arrêté préfectoral portant règlement d'office des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes du 25/09/2025.

2. PLAN DE REDRESSEMENT

Considérant la saisine du Préfet de la Haute-Garonne pour défaut d'équilibre réel du BP 2025 du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre,
Considérant qu'il convient de procéder au règlement d'office des BP 2025 du budget principal et des budgets annexes du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre, en appliquant un plan de redressement sur trois exercices, 2025-2026-2027, soit dès l'exercice 2025,

Monsieur le Président propose d'adopter les décisions suivantes par délibération :

BUDGET PRINCIPAL

Il convient de rectifier les inscriptions budgétaires conformément aux annexes jointes à l'arrêté préfectoral du 25/09/2025 portant règlement d'office des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes (cf annexes jointes).

- Recettes supplémentaires issues de la fiscalité additionnelle : 379 364 € répartis sur trois exercices 2025-2026-2027, soit 126 455 € / an

BUDGET PRINCIPAL BP 2025			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 535 365,34 €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 200 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	346 564,34 €	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	303 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	894 500,00 €	20 IMMO. INCORPORELLES	33 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 801,00 €	21 IMMO. CORPORELLES	864 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	237 000,00 €		
67 CHARGES SPECIFIQUES	2 000,00 €		
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS	500,00 €		
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	299 000,00 €	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	421 000,00 €
42 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	99 000,00 €	40 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	401 000,00 €
43 OPERATION ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	200 000,00 €	41 OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00 €
0002 RESULTAT REPORTE	665 762,66 €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 500 128,00 €	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 621 000,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 646 218,67 €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	122 475,56 €
13 ATTENUATIONS DE CHARGES	103 000,00 €	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 000,00 €
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	496 000,00 €	138 AUTRES SUBVENTIONS	1 475,56 €
731 FISCALITE LOCALE	703 118,67 €	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	113 000,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 100,00 €		
75 AUTRE SPRODUITS DE GESTION COURANTE	275 000,00 €		
76 PRODUITS FINANCIERS	4 000,00 €		
77 PRODUITS SPECIFIQUES	4 500,00 €		
78 REPRISES AMORT., DEPRECIATIONS, PROVISIONS	500,00 €		
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	601 000,00 €	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	119 000,00 €
42 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	401 000,00 €	40 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	99 000,00 €
43 OPERATION ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	200 000,00 €	41 OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 247 218,67 €	R001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	1 379 524,44 €
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 621 000,00 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
--------------	-----------	-------------	----------------

BUDGET ANNEXE SAAD

Il convient de rectifier les inscriptions budgétaires conformément aux annexes jointes à l'arrêté préfectoral du 25/09/2025 portant règlement d'office des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes (cf annexes jointes).

- Recettes supplémentaires issues de la fiscalité additionnelle : 119 958 € répartis sur trois exercices 2025-2026-2027 soit 39 986 € / an
- Recettes issues des participations des membres : 399 369 € répartis sur trois exercices 2025-2026-2027 soit 133 123 € / an

BUDGET SAAD BP 2025			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 567 434,61 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 907,00 €
002 RESULTAT D'EXECUTION DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE	753 745,61 €	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INV REPORTE	1 268,00 €
011 GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	58 700,00 €	15 PROVISIONS	639,00 €
012 GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	724 600,00 €	2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	
016 GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	30 389,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 226 217,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 907,00 €
017 GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	550 000,00 €	10 DOTATIONS RESERVES	1 268,00 €
018 GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS	676 217,00 €	28 AMORTISSEMENT	639,00 €

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
--------------	-----------	-------------	----------------

BUDGET ANNEXE RESTAURATION

Il convient de rectifier les inscriptions budgétaires conformément aux annexes jointes à l'arrêté préfectoral du 25/09/2025 portant règlement d'office des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes (cf annexes jointes).

- Redevances à percevoir à compter du 01/10/2025 et ce jusqu'au 31/12/2025, suivant grille tarifaire ci-jointe. L'ESAT FOYER « LE RUISSELET » n'est pas concerné par la nouvelle grille tarifaire car sous convention jusqu'au 31/12/2025.

BUDGET RESTAURATION BP 2025			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	749 865,00 €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 500,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	490 005,00 €	21 IMMO. CORPORELLES	20 500,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL & FRAIS ASSIMILES	259 860,00 €		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00 €		
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 500,00 €		
42 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 500,00 €		
D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	495 907,75 €	D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	8 457,71 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 251 272,75 €	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 957,71 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	740 587,00 €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	23 457,51 €
13 ATTENUATIONS DE CHARGES	21 000,00 €	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	23 457,51 €
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	709 527,00 €		
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €		
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00 €		
78 REPRISES AMORT., DEPRECIATIONS, PROVISIONS	60,00 €		
		RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5 500,00 €
		40 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 500,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	740 587,00 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 957,51 €

	Maternelles	Primaires	Adultes	Repas porté à domicile	Plateau Repas froid	Repas améliorés servis
Nouveau coût TTC	6.344	6.709	7.873	8.36	10.76	23.53

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

FISCALITE ADDITIONNELLE

ANNEXES : Redressement financier pluriannuel
Tableau n°5 : fiscalité

			Compétences optionnelles		mode de calcul défini à l'article 10 des statuts : Montant totale /population totale du SIVOM x population totale communes concernées + Montant totale dépenses liées aux compétences optionnelles /population totale des communes ayant transférées la compétence x population totale communes concernées			
	POPULATION TOTALE 2025	Compétences obligatoires : 476342 €	Restauration scolaire : 4860€	Travaux de création et d'entretien des espaces verts, des espaces naturels, des espaces publics, des sentiers de randonnée, hors Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée, de curage de fossés : 19476 €	Fiscalité 2025 montant prévu au Budget 2025 soit 500 678 €	montant nécessaire par année pour rétablir l'équilibre du budget principal en 2027 soit 126 455€/an	montant nécessaire par année pour rétablir l'équilibre du budget annexe SAAD en 2027 soit 39 986 €/an	montant total de la fiscalité exercice 2025-2026-2027 par an
COMMUNES								
BAX	100	X		X	8 488 €	2 114 €	668 €	11 271 €
GENSAC SUR GARONNE	455	X	X	X	39 065 €	9 618 €	3 041 €	51 724 €
GOUTERVENISSE	189	X		X	16 043 €	3 995 €	1 263 €	21 302 €
LACAUAGNE	250	X	X	X	21 464 €	5 285 €	1 671 €	28 420 €
LATRAPE	449	X	X		36 191 €	9 492 €	3 001 €	48 683 €
LAVELANET DE COMMINGES	664	X			52 874 €	14 036 €	4 438 €	71 349 €
MAILHOLAS	36	X		X	3 056 €	761 €	241 €	4 057 €
RIEUX VOLVESTRE	2677	X	X	X	229 838 €	56 590 €	17 894 €	304 322 €
SAINT JULIEN SUR GARONNE	558	X	X		44 976 €	11 796 €	3 730 €	60 502 €
SALLES SUR GARONNE	604	X	X		48 684 €	12 768 €	4 037 €	65 489 €
TOTAUX	5982	5982	4993	3707	500 678 €	126 455 €	39 986 €	667 119 €

PARTICIPATION DES COMMUNES

ANNEXES : Redressement financier pluriannuel
Tableau n°6 : Participation des communes

COMMUNES	POPULATION TOTALE 2025	Compétences obligatoires : 399 369 €	Restauration scolaire :	Compétences optionnelles	mode de calcul défini à l'article 10 des statuts : Montant totale /population totale du SIVOM x population totale communes concernées
				Travaux de création et d'entretien des espaces verts, des espaces naturels, des espaces publics, des sentiers de randonnées, hors Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée, de curage de fossés :	participation des communes budget annexe SAAD 2025- 2026-2027 soit 133 123€/an
BAX	100	X		X	2 225 €
GENSAC SUR GARONNE	455	X	X	X	10 126 €
GOUTERVENNISSE	189	X		X	4 206 €
LACAUGNE	250	X	X	X	5 563 €
LATRAPE	449	X	X		9 992 €
LAVELANET DE COMMINGES	664	X			14 777 €
MAILHOLAS	36	X		X	801 €
RIEUX VOLVESTRE	2677	X	X	X	59 574 €
SAINT JULIEN SUR GARONNE	558	X	X		12 418 €
SALLES SUR GARONNE	604	X	X		13 441 €
TOTAUX	5982	5982	4993	3707	133 123 €

3. BUDGETS PREVISIONNELS 2026 – SAAD / SSIAD

SAAD

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	813 551.00 €		
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	54 700.00 €		
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	728 300.00 €		
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	30 551.00 €		

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	932 389.00 €		
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	608 188.00 €		
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	324 201.00 €		

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

SSIAD

538 - Haute Répit			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 000,00 €		
011 GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	700,00 €		
012 GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	25 200,00 €		
016 GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	100,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 000,00 €		
017 GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	26 000,00 €		
002 EXCEDENT ANTERIEUR DE LA SECTION REPORTE	- €		
537 - ESA			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	316 633,80 €		
011 GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	25 327,80 €		
012 GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	279 390,00 €		
016 GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	14 916,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	316 633,80 €		
017 GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	316 633,80 €		
002 EXCEDENT ANTERIEUR DE LA SECTION REPORTE	- €		
536 - Personnes Handicapées			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 806,16 €		
011 GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	5 410,00 €		
012 GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	32 896,16 €		
016 GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	1 500,00 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 806,16 €		
017 GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	39 806,16 €		
002 EXCEDENT ANTERIEUR DE LA SECTION REPORTE	- €		
535 - Personnes Agées			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 589 332,21 €		
011 GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	249 193,93 €		
012 GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 302 960,00 €		
016 GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	37 178,28 €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 589 332,21 €		
017 GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 276 282,21 €		
GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	313 050,00 €		
002 EXCEDENT ANTERIEUR DE LA SECTION REPORTE	- €		
CRT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	400 000,00 €		
011 GROUPE 1 : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	11 700,00 €		
012 GROUPE 2 : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	388 300,00 €		
016 GROUPE 3 : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	- €		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	400 000,00 €		
017 GROUPE 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	400 000,00 €		
GROUPE 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	- €		
002 EXCEDENT ANTERIEUR DE LA SECTION REPORTE	- €		
537 - ESA			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 816,00 €		
2182-MATERIEL TRANSPORT	2 000,00 €		
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	816,00 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 816,00 €		
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE ANTERIEUR	- €		
281 - AMORTISSEMENT	2 816,00 €		
536 - Personnes Handicapées			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	51 782,30 €		
2182-MATERIEL TRANSPORT	30 000,00 €		
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	21 782,30 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	51 782,30 €		
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE ANTERIEUR	51 782,30 €		
281 - AMORTISSEMENT	- €		
535 - Personnes Agées			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 393,08 €		
2182-MATERIEL TRANSPORT	12 000,00 €		
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 393,08 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 393,08 €		
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE ANTERIEUR	- €		
281 - AMORTISSEMENT	13 393,08 €		
CRT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 411,97 €		
2182-MATERIEL TRANSPORT	35 000,00 €		
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 411,97 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	42 411,97 €		
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE ANTERIEUR	30 817,98 €		
281 - AMORTISSEMENT	11 593,99 €		

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

Budget SSIAD PA

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
D-61118 : Autres	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
Total Général	-12 000,00 €		-12 000,00 €	

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunération principale	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64151 : Rémunération principale	0,00 €	13 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	73 800,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7311121 : Forfait global de soins	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 800,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 800,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	73 800,00 €	0,00 €	73 800,00 €
Total Général	73 800,00 €		73 800,00 €	

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

Budget SSIAD ESA

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
R-002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 227,26 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 227,26 €
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	4 227,26 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	4 227,26 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	4 227,26 €	0,00 €	4 227,26 €
Total Général	4 227,26 €		4 227,26 €	

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il conviendrait d'affecter le résultat excédentaire de l'année **2023**, soit la somme de **95 406.05 €** comme suit :

- **120 € en réserve d'investissement** (compte 10682)
- **83 286.05 € en RAN** (compte 110/11502)
- **12 000 € en Réserve de compensation des déficits** (compte 10686)

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

Conformément aux courriers de l'ARS du 27/07/2023 et du 09/09/2025, le résultat de 2021 de 7 227.26 € (resté en réserve de compensation) est finalement incorporé dans le résultat 2023. Il conviendrait d'affecter le résultat excédentaire de l'année **2023**, soit la somme de **29 801.84 €**, comme suit :

- **26 801.84 € en RAN créditeur** (compte 110/11502)
- **3 000 € en réserve de compensation des déficits** (compte 10686)

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

Budget SSIAD PH

Il conviendrait d'affecter le résultat excédentaire de l'année **2023**, soit la somme de **26 545.97 €** comme suit :

- **26 545.97 € en RAN créditeur** (compte 110/11502)

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
---------------------	------------------	--------------------	-----------------------

4. DEVENIR DE LA CUISINE CENTRALE : CESSION

Monsieur le Président informe que le SIVOM a saisi le Domaine¹ pour estimation des bâtiments.

- Avis : 740 000 € (matériel non estimé).

La société EDENIS n'a pas rendu de décision quant à la reprise éventuelle.

5. PROJETS DE CESSION

Balcon des Etoiles

La commune de LATRAPE doit se prononcer quant à l'achat éventuel de deux parcelles appartenant au Balcon de Etoiles (conseil municipal favorable).

- En attente de l'estimation par le Domaine

Le Village Gaulois

Monsieur Blanchard serait intéressé par l'achat du Village Gaulois - le SIVOM est propriétaire des terrains (11 hectares) et du bâtiment d'accueil.

- En attente de l'estimation par le Domaine

Maison Cabau

- En attente de l'estimation par le Domaine

¹Le Domaine dépend de la Direction de l'Immobilier de l'Etat à la Direction générale des finances publiques. Les collectivités territoriales sont tenues de consulter le Domaine. Il réalise une évaluation qui permet de fixer la valeur vénale du bien susceptible d'être vendu par la collectivité (= transparence de l'action publique en matière immobilière – informations objectives et neutres dans le cadre d'opérations immobilières). L'avis doit obligatoirement être visé dans la délibération autorisant la transaction envisagée.

6. RECRUTEMENT AGENTS NON PERMANENTS

Agent social

- 2 contrats - accroissement saisonnier - du 01/01/2026 au 31/12/2026 (25h - 17h)

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
--------------	-----------	-------------	----------------

Agent polyvalent

- 2 contrats de droit public à durée déterminée pris en application de l'article L. 332-8.2° du code général de la fonction publique, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires – 35h
- 3 contrats - accroissement temporaire d'activité - du 01/01/2026 au 31/08/2026 – 35h
- 2 contrats - accroissement saisonnier d'activité - du 01/01/2026 au 31/12/2026 - 35h
- 2 contrats - accroissement saisonnier d'activité - du 01/01/2026 au 31/12/2026 - 20h

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
--------------	-----------	-------------	----------------

7. QUESTIONS DIVERSES

Projet de conventionnement avec le CIAS de Montesquieu Volvestre

Dans le cadre du décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile, restructuration du secteur du domicile avec rapprochement des services existants pour former une catégorie unique de services = Service d'Autonomie d'Aide et de Soins (SAAS). Céline FRAC, directrice des services SSIAD / SAAD, présentera le CRT au prochain comité.

Colis de fin d'année

Il est proposé d'attribuer un colis de fin d'année aux agents appartenant à la collectivité (titulaires, stagiaires, contractuels - contrat égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 15 décembre).

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
--------------	-----------	-------------	----------------

Association « Baro d'Evel »

Monsieur le Président informe que l'association « Baro d'Evel » actuellement locataire des locaux sera remplacée par une nouvelle association, ce qui offre l'occasion de réviser le loyer.

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
--------------	-----------	-------------	----------------

Remplacement équipement – aire de camping-car

Monsieur le Président expose au comité syndical que la borne de vidange pour camping-cars installée impasse du Plan d'Eau, présente un état de vétusté et ne répond plus pleinement aux normes environnementales et techniques actuellement en vigueur.

Afin de garantir un service de qualité aux usagers, de respecter les règles de salubrité publique et de contribuer à la préservation de l'environnement, il est proposé de procéder au remplacement de cette borne par un équipement plus moderne, conforme aux réglementations en matière de gestion des eaux grises et noires.

Un devis a été établi par la société : SAS CAMPING-CAR PARK pour un montant HT : 6 113.00 € (TTC : 7 335.60 €) pour la fourniture et la pose d'une borne Services CCP Classique.

Décision : adoption à l'unanimité

Votants : 25	Pour : 25	Contre : 00	Abstention : 0
--------------	-----------	-------------	----------------

Séance levée à 20h00

Le Président,
J-M. ESQUIROL

Le secrétaire,
J-M. CAZAUX